

PORTANT COMPOSITION DU JURY DU de langue française et de spécialité Ingénieur LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu l'article L613-2 modifié du Code de l'Éducation,

Vu le Décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

ARRETÉ

Article 1

La composition des jurys d'examen DU de langue française et de spécialité Ingénieur comme suit :

Membres du jury

GABET Celine, Président, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

LI Jian jin, Vice-président, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

Semestre 1

COUE Edith, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

ANTOINE Violaine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FONTAINE Jean pierre, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHAUVIERE Cedric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

PASQUIER Christophe, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GENESTE Sebastien, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

GODET Marie, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Semestre 2

COUE Edith, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

ANTOINE Violaine, MAITRE DE CONFERENCES CL. NORMALE

FONTAINE Jean pierre, PROFESSEUR DES UNIVERSITES 1E CL.

CHAUVIERE Cedric, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

PASQUIER Christophe, MAITRE DE CONFERENCES H. CL.

GENESTE Sebastien, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

GODET Marie, ENSEIGNANT CONTRACTUEL

Article 2

Le Directeur Général de l'UCA est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 8 décembre 2024